

## COMPOSITION DE JURY DU MASTER MASTER RESEAUX ET TELECOMMUNICATION - ESET

## Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,

Vu la proposition du directeur de l'UFR Sciences et Montagne,

## ARRÊTE 2025-302

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du jury d'examens de MASTER Mention : Réseaux et télécommunication

Parcours: Electronique, systèmes embarqués et télécommunications

pour la validation du semestre 8 est fixée comme suit :

Nom Prénom et Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)  Président	
Vice	e-président
>	BERMOND Cédric (MCF)
Mer	mbres
>	ARTILLAN Philippe (MCF)
>	FLECHET Bernard (PR)
>	MONTAGNY Sylvain (PRAG)
>	HERAULT Emilie (MCF)

- Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR Sciences et Montagne sur le site universitaire de le site universitaire du Bourget du Lac.
- **Article 3 :** La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et *le directeur de l'UFR Sciences et Montagne*, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 10/04/2025

Pour le Président et par délégation Le Directeur de SUER ZAM

Philippe BRIAND

Richard TAILLET

Ampliation aux membres du jury d'examens